

Les amendes éventuelles seront appliquées par Swiss Basketball, sur la base du tarif suivant (en CHF)

No	Raison	CSJ		SR	CFE
		¼	Final Four		
1	Envoi tardif du trophée				
2	Annonce tardive date et/ou lieu du match				
3	Forfait en 32e de finale et avant				
	Forfait en 16e de finale				
	Forfait en 8ème de finale				
	Forfait en quarts de finale				
	Forfait en demi-finale				
	Forfait en finale				
4	Début du match tardif				
5	Matériel de table incomplet				
6	Licence non-présenté				
7	OT non-licencié ou absent	50	200	200	
8	OT non-reconnu	50	50	50	
9	Entraîneur absent ou non-reconnu (1er match)	100	100	100	100
	2ème match	200	200	200	200
	3ème match	400	400	400	400
10	Assistant non-reconnu (1er match)	100	100	100	100
	2ème match	200	200	200	200
	3ème match	400	400	400	400
11	Carte d'entraîneur non-présenté	50	50		50
12	Équipement non-conforme				
13	Absence 24 secondes				
14	Feuille de match incomplète ou fausse				
15	Transmission tardive des résultats	50			
16	Non-transmission des résultats	200			
17	Non-transmission des statistiques (1/2 finales)				

La procédure envers les clubs débiteurs reste réservée.

Approuvé par le Conseil d'administration de Swiss Basketball le 4 juin 2018.